



MODÈLE N° 1.

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

003035

CARTE DE COMBATTANT  
VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental

d.....**FINISTÈRE**.....

délivrée à

M.

*Derrien*

Prénoms : *Jean-François Marie*

Domicile : *Juvigny-le-Fort (Manche)*

Né le *12 Mai 1917* à *Mespan*

A *QUIMPER* le

**19 DEC 1952**

Le titulaire

*P/* Le Préfet,

Président de l'office départemental  
Le Secrétaire Général de *Q.D.*



J. 002574



OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE  
du FINISTERE

Carte du Combattant  
Volontaire de la  
Résistance

PREFECTURE du FINISTERE

QUIMPER, le

31 DEC. 1952

110 JANV 1953

Le PREFET du FINISTERE  
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL  
des A.C. et V.G. N° 28.190

à M

*Debruy Jean*  
*Gendarmerie de Juvigny le Fort*  
(sous le couvert de M. le Maire *(Marche)*)

*Monsieur*

110 JANV 1953

Je vous prie de trouver sous ce pli, la carte n° *3036*  
de Combattant Volontaire de la Résistance qui vous a été attri-  
buée.

Vous voudrez bien m'en accuser réception, à l'aide  
de la formule ci-dessous.

Veillez agréer, *Monsieur*, l'assurance de ma  
considération distinguée.

P/le PREFET,

P.J. : 1

le SECRETAIRE GENERAL  
de l'O.D.

C. FLOCH.

*3254*

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse  
de la Palestine, à QUIMPER *accompagné d'une autre photo d'identité pour établir*  
*l'identité de la carte du Combattant à laquelle vous donnez droit, de plano, votre titre*  
*de combattant volontaire de la Résistance.*

demeurant à

déclare avoir reçu la carte n°

de Combattant Volontaire de la Résistance

qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du  
25 Mars 1949.

A

le

195

(signature)

OFFICE DÉPARTEMENTAL  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
de la Manche

Parc de Commines  
Route de Carentan  
— SAINT-LO —

170 JANV 1953

Saint-Lo, le 8 janvier 1953

Prière de rappeler  
cette référence dans la réponse :

Le Délégué Départemental du Ministre  
Secrétaire Général de l'Office  
départemental des A.C.V.G.

3ème Section  
C.V.R. 922

à

Monsieur Le Préfet  
Président de l'Office départemental  
des A.C.V.G. du Finistère  
QUIMPER - Finistère

OBJET : carte du Combattant Volontaire de la Résistance

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, la  
carte de Combattant Volontaire de la Résistance N° 003036,  
attribuée par la Commission Départementale du Finistère,  
à M. DERRIEN Jean, Maréchal des Logis Chef de Gendarmerie,  
Commandant de Brigade, qui a constitué un dossier dans la  
Manche et ~~depuis lequel~~ la carte 40.134 ~~lui~~ a été délivrée le  
10 décembre 1952, par mes services.

Cette dernière portant une date antérieure au  
19.12.1952 est donc seule valable.

P. Jointe : I

Le Délégué Départemental du Ministre  
Secrétaire Général de l'Office  
départemental des A.C.V.G.



*Jacq  
Voyez ce que j'ai écrit -  
Il est évident si a donné  
ce qui est...  
mon collègue de la Manche  
me si a donné  
- dans le dossier  
dossier, il faut  
le D - L -*

*Liadij  
Je fais erreur  
rien parler  
P*

Impasse de la Palestine

14 Janvier 1953

TEL.14.50

CARTE DU COMBATTANT

HJ/IQ

889  
19.1.53

Monsieur le Directeur de l'Office National  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
Hôtel des Invalides - P A R I S (7°)  
(6<sup>ème</sup> Bureau)

OBJET.- Annulation d'une carte de C.V.R.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'annule la carte du Combattant Volontaire de la Résistance n° 003036, délivrée par mes soins le 19 décembre 1952 au nom de M. DERRIEN Jean François Marie.

M. DERRIEN actuellement commandant de la Brigade de Gendarmerie à Juvigny le Tertre (Manche), a en effet obtenu cette carte par l'intermédiaire de l'Office départemental de la Manche le 10 décembre 1952.

LE PREFET,



C. Jaag Je ne sais + que faire

D'un ton à dire ~~que de 25/5/41/42~~

qu'on en est en 1.5.43 à traversait seul le ton

fournit au Henry François certainement qu'il  
D'autre part il produisit attestation

Le Colonel François a fait de la Résistance depuis 1943. ne doit pas être qualifié pour  
donner une telle attestation

Juvigny-le-Tertre, le 20 janvier 1951

Le M.D.L. Chef DERRIEN Jean, Commandant la brigade de Gendarmerie de Juvigny-le-Tertre (Manche)

à Monsieur le Secrétaire Général de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

à .....QUIMPER.

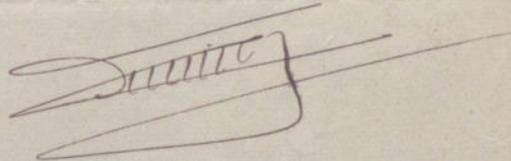
REFERENCE: Lettre N°..... en date du 17 Octobre 1950  
Dossier N° 3254.

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de mon Certificat d'Appartenance Aux F.F.C.

Je n'ai pas encore reçu le Certificat d'Appartenance F.F.I.

A toutes fins utiles, je vous transmets deux autres pièces (copies d'une citation et d'un ordre étranger).

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général mes salutations distinguées.



Juvigny-le-Tertre, le 28 juillet 1951

Le M.D.L.Chef DERRIEN Jean, Commandant la brigade  
de Gendarmerie à Juvigny-le-Tertre (Manche)

à Monsieur le Secrétaire Général de L'Office Départemental des A.C. et V.G. à

.....QUIMPER.

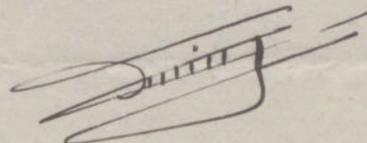
REFERENCE: Lettre du 28 juin 1951 (Dossier N° 3254)

30 JUL 1951

J'ai l'honneur de vous transmettre ma photographie d'identité, pour ~~joindre~~ joindre à ma demande de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

Je vous signale par la même occasion mon changement d'adresse. J'ai quitté l'île de la Réunion il y a plus d'un an et je suis à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et avec tous mes remerciements.



PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE de la CARTE du COMBATTANT

(Réunion du )

C.V.R.

Dossier n° 3254

Demande de Carte du Combattant présentée par :  
M *Leveque Jean Francois Marie*  
né le *12 Mai 1917* à *Mespaul*  
demeurant *Gendarmerie de Juvigny - le Centre (Manche)*  
--

L'intéressé, qui est titulaire de la "Carte de  
Combattant Volontaire de la Résistance"  
délivrée le *19 DEC 1952* sous le numéro : *00 3036*  
a droit à la "Carte du Combattant" par application des disposi-  
tions de l'article 12 - Titre II de l'Arrêté du 23 décembre 1949,  
fixant les conditions d'attribution de la Carte du Combattant.

Le RAPPORTEUR,  
*[Signature]*

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

AVIS FAVORABLE

QUIMPER, le *15 DEC 1952*

Signature d'un membre  
de la Commission,

Signature du  
Secrétaire de la Commission,

*M. Launay*

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE  
du FINISTERE  
-:-:-:-:-

Détermination du temps de service  
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES  
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° 3254

LE PREFET, Président de l'Office départemental  
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

VU le dossier - Sur la demande  
de M. *Dervier Jean François* <sup>Marie</sup> Pseudo : "Jean Marie"  
né le *12 mai 1914* à *Bespaul*  
demeurant à *la garde-mairie de Jusigny-le-Vertre (Morbihan)*

Après avis de la Commission départementale  
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de  
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps  
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

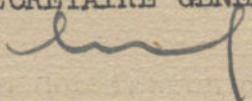
FFI (Corps franc D.F.) Périodes du *1.5.1943* au *10.8.1944 (Morbihan)*  
FFI ——— et du *11.8.1944* au *18.9.1944 (Morbihan)*  
du au *(libération de Brest)*

soit au total : *1* an *4* mois *18* jours

A QUIMPER, le **15 DEC 1952**.

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;





PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 3254

(Réunion du **15 DEC 1952**)

Demande d'attestation présentée par :

M. Derricq (Jean F<sup>ou</sup> 17<sup>e</sup>) - pseudo : Jean Maurice  
né le 12 mai 1917 à Myesnard (F<sup>in</sup>)  
demeurant gardannerie de Juvigny, Le Berlec  
(Mandry)

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de  
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
du 1<sup>er</sup> mai 1943 au 10 août 1944 (FFI F<sup>in</sup> corps francs) DF  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (FFC - Jod Fitzroy. P<sup>er</sup>  
du 1.9.43 à mai 44)  
et du 11.8.44 au 18.9.44 (libération de Breck) } FFI moy homologué  
Soit au total : an - mois - jours.

M. B. déclare ne pouvoir fournir des témoignages circonstanciés  
au sujet de son activité  
avant le 1<sup>er</sup> mai 1943  
en raison de justification de son absence de la période

Signature d'un 11.8.44 - 18.9.44  
Membre de la Commission,

A QUIMPER, le **15 DEC 1952**

Signature du  
Secrétaire de la Commission,

Jauris

H. Jacq

Juvigny-le-Tertre, le 28 juin 1952

3254

Le M.D.L. Chef DERBIEN, Jean, François, Commandant  
la brigade de Gendarmerie de Juvigny-le-Tertre (Manche)

à Monsieur le SECRETAIRE GENERAL de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Finistère,

à.....QUIMPER.

30 JUIN 1952

Ayant reçu votre lettre du 17 juin 1952, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

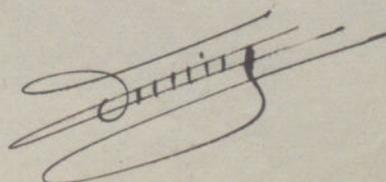
Je commandais le Bataillon F.F.I. du Canton de Lannilis (Trois Compagnies; Lannilis, Landéda et Plouguerneau). Le 10 août 1944, le Canton de Lannilis était libéré. Du 11 au 14 août 1944, nous avons effectué le nettoyage du terrain et fait prisonnier quelques allemands isolés. Du 15 août au 18 septembre 1944, j'ai combattu constamment en première ligne en tête de mon bataillon pour la libération du Conquet et de Brest, sous le Commandement du Lieutenant-Colonel FAUCHER, Chef de l'arrondissement des F.F.I. de Brest. Du 19 au 22 septembre 1944, nous avons cantonné sur place. Le 23 septembre 1944, je suis rentré avec le bataillon au cantonnement à Lannilis. J'ai continué à servir dans ma formation jusqu'au 8 octobre 1944 pour la liquidation de mon unité. Le 9 octobre 1944, j'ai été affecté au bataillon de marche de Landerneau où je suis resté jusqu'au 30 octobre 1944. J'ai rejoint la gendarmerie, brigade de Lesneven le 1er novembre 1944.

Mes services m'ont été homologués du 1er mai 1943 au 10 août 1944, alors qu'ils auraient dû l'être jusqu'au 18 septembre 1944, date de la capitulation de Brest.

En ce qui concerne la résistance effectuée avant le 1er mai 1943, demandé par votre lettre du 12 mars 1952, je ne faisais partie d'aucune organisation.

Etant gendarme à Lannilis à partir du 25 mai 1941 j'ai travaillé seul contre l'occupant et de ce fait je ne pourrai vous fournir aucun témoignage. N'ayant pas répondu à cette lettre je vous prie de m'en excuser.

Veillez, agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.



N° du D 3254

1-5-43

83HG / Juv M F

Juvigny-le-Tertre, le 13 février 1952

3254

Le M.D.L. Chef DERRIEN, Jean, Commandant la brigade de Gendarmerie de JUVIGNY-LE-TERTRE (Manche)

à Monsieur le DIRECTEUR de l'Office Départemental des A.C. et V.G. du Finistère, à.....QUIMPER.

10 MARS 1952

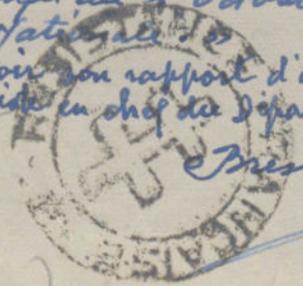
REFERENCE: Inst. Interministérielles N° II4486-P.M/6 du Secrétariat d'Etat à la Guerre et N° I258 du Ministère des A.C. et V.G. en date du 3 août 1950.



J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, la reconnaissance totale de mes services effectués dans la résistance, au titre de chef cantonal des F.F.I. du canton de Lannilis (Finistère).  
*a l'occasion de l'étude de son dossier de C.C.V.R.*  
Ci-joint la copie de mes diverses pièces.

*Avis du Lieutenant-Colonel Faucher, ex-chef des FFI de l'Arrondissement de Brest:*

*"avis favorable pour la reconnaissance totale des services de Résistance de M. Derrien Jean, ex-chef Cantonal de la Résistance de Lannilis (Finistère) et l'Intéressé a pratiqué d'abord de la Résistance individuelle à partir de fin 1940, puis au fur et à mesure de l'installation de la Résistance dans son canton, il travailla pour le compte du réseau "Yade Fitzroy"; pour le mouvement de Résistance de "Défense de la France", et enfin dans les FFI jusqu'au 1. Octobre 1944, date où il a réintégré la gendarmerie Nationale."  
(Voir son rapport d'activité adressé le 15 septembre 1950 à Monsieur l'Archiviste en chef du Département du Finistère)*



*Brest le 4 Mars 1952*

*au D  
etabl. J. Derrien  
en même (au D)*

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE

---:---:---:---:---:---:---:---

COMBATTANTS

PREFECTURE DU FINISTERE

---:---:---:---:---:---:---:---

QUIMPER, le 12/3/52  
(Impasse de la Palestine)

Rappel  
17 JUN 1952

LE PREFET DU FINISTERE,  
Président de l'Office Départemental des  
Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

à M et M. D. L. Derrien Jean  
C' la Brigade de gendarmerie

(s/couvert de M. le Maire) Jurigny  
e Berthe

(mandat)

C.V.R. - Dossier n° 3254

Combattants Volontaires de la Résistance.  
Détermination du temps de service dans la Résistance.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la demande que vous m'avez adressée dans le but d'obtenir une attestation établissant la durée exacte de vos services dans la Résistance - y compris ceux qui n'ont pas été homologués.

Je vous signale que l'attestation dont il s'agit ne peut être délivrée que par M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - sur avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance - or, cette Commission n'est pas encore en mesure de siéger.

Néanmoins, en vue de me permettre de présenter votre dossier à ladite Commission, dès qu'elle aura été constituée, je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant - sur l'honneur - la matérialité ainsi que la durée exacte de votre activité dans la Résistance - (1) établis par des personnes notoirement connues pour leur activité de Résistants, et ayant effectivement appartenu aux F.F.C. - aux F.F.I. ou à la R.I.F.

Les témoins devront mentionner le réseau F.F.C. - l'unité F.F.I. ou le mouvement R.I.F. dont ils ont fait partie.

Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou un Liquidateur national de Réseau - d'Unité ou de Mouvement.

.../...

(1) pour la période comprise entre  
juin 1940 et le 4. 5. 43

En conséquence :

- je vous retourne, sous ce pli, les certificats que vous avez déjà produits et que vous voudrez bien faire compléter ou remplacer, conformément aux prescriptions réglementaires rappelées ci-dessus.
  - je vous prie de vouloir bien me faire parvenir, dès que possible, des témoignages répondant exactement aux prescriptions réglementaires rappelées ci-dessus. *et \* rapportant \* en*  
*voies de copies sur de 16.5.40 et de 1.5.43 -*
- Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/ LE PREFET:

Le Secrétaire général de l'Office départemental;

P.J. :

P.S. - Vos services dans la Résistance, régulièrement homologués, sont les suivants :

FFI *F. (Coye pour DF)* du 1.5.43 au 10.8.44  
FFC. (*God Fitzroy, P1*) du 1.9.43 à mai 44

- Le Liquidateur national du Réseau - Mouvement - Groupe :

Département de la France  
est M. *M. Courroy*.

domicilié: 18 Rue de *St. Pierre*

Paris (7.)

God Fitzroy

M. Fortier Paul 22 place de la Madeleine Paris

M. Courroy 20 Rue de *St. Pierre* Paris

(1.05 - et les autres - possession de la  
liste des chefs de unités FFI habilités à valider  
et homologuer - et rapportant ~~les~~ services spéciaux)

FFI

11 MARS 1952

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS  
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du **15 DEC 1952** )

Dossier n° 3.254

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M. *Devrien (Jean François Marie)*  
né le *12 mai 1917* à *Myespaule*  
demeurant *gendarmerie de Juvigny de Centre*  
*-- (Oranthe)*

Le postulant a fait partie des F.F.I. *F. Corps sans D F*  
du *4 mai 1943* au *10 août 1944*

(produit un certificat d'appartenance - modèle national)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A du Décret  
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(A appartenu aux F.F.I., pendant plus de 3 mois avant le  
6.6.1944, dans une zone occupée par l'ennemi).

*produit d'auth. par*  
*attestation d'appartenance*  
*aux FFI (Jade Fitzroy. P<sup>1</sup>)*  
*du 4.9.43 à mai 1944.*

AVIS FAVORABLE.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

**FAVORABLE**

QUIMPER, le **15 DEC 1952**

signature d'un membre  
de la Commission,

signature du  
Secrétaire de la Commission,

324

GUERRE 1939 - 1945

DECISION N° 77

LE GENERAL DE GAULLE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA  
REPUBLIQUE FRANCAISE- CHEF DES ARMES.

C I T E

à l'Ordre du Corps d'Armée

DERRIEN Jean

" Patriote particulièrement courageux, et énergique, se dévouant sans compter au sein du réseau de renseignements opérant en territoire occupé par l'ennemi.

" A notamment fait preuve d'un sang froid exceptionnel lors d'une opération maritime assurant quatre bombardements spécialement périlleux d'aviateurs alliés.

" A fourni de nombreuses fois des renseignements militaires dont l'exploitation a permis de faire infliger à l'ennemi des pertes sensibles.

" S'est distingué par son cran et son hardiesse à la tête d'un bataillon F.F.I., au cours des combats pour la Libération de la Bretagne.

Cette citation comporte l'attribution de la CROIX DE GUERRE avec ETOILE de : VERMEIL

Pour Ampliation  
PARIS, le 27 - 12 - 1947  
Le Lieutenant-Colonel C-NOEL  
Chef de la Section Décorations  
Résistance  
SIGNE: NOEL

Fait à PARIS, le 10-11-45  
Président du Gouvernement  
Provisoire de la République  
Française.  
Chef des Armées. P/O/ le  
Général JUIN  
SIGNE : JUIN.

Pour copie conforme:  
A Juvigny-le-Tertre, le 24 octobre 1950

*E. Volz*



3254

GUERRE 1939 - 1945

DECISION N° 77

LE GENERAL DE GAULLE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA  
REPUBLIQUE FRANCAISE CHEF DES ARMEES.

C I T E

à l'Ordre du Corps d'Armée

DERRIEN. (Jean)

"Patriote particulièrement courageux, et énergique, se dévouant sans compter au sein du réseau de renseignements opérant en territoire occupé par l'ennemi.

"A notamment fait preuve d'un sang froid exceptionnel lors d'une opération maritime assurant quatre embarquements spécialement périlleux d'aviateurs alliés.

"A fourni de nombreuses fois des renseignements Militaires dont l'exploitation a permis de faire infliger à l'ennemi des pertes sensibles.

"S'est distingué par son cran et son hardiesse à la tête d'un Bataillon F.F.I., au cours des combats pour la libération de la Bretagne.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de  
Guerre avec Etoile de : VERMIL

Pour Ampliation  
Paris, le 27.12.1947.  
Le Lt Colonel C-NOEL  
Chef de la Section Décorations-  
Résistance.

SIGNE: NOEL

Fait à Paris, le 10.11.45  
Président du Gouvernement Pro-  
visoire de la République Française  
Chef des Armées. P/O/Le Général JUIN

SIGNE : JUIN.

Copie certifiée confor-  
me à l'original.

A Juvigny-le-Tertre, le 13 février 1952

Le Maire. *empêché*



*J. Juvin*  
*[Signature]*

DECISION N° 77

Le Général DE GAULLE, Président du Gouvernement  
Provisoire de la République Française, Chef des Armées.

CITE A L'ORDRE du CORPS D'ARMEE

324

DERRIEN Jean F.F.C.

Patriote particulièrement courageux et énergique, se dévouant sans compter au sein d'un réseau de renseignements opérant en territoire occupé par l'ennemi.

A notamment fait preuve d'un sang froid exceptionnel lors d'une opération maritime assurant quatre embarquements spécialement périlleux d'aviateurs alliés.

A fourni de si nombreuses fois des renseignements militaires dont l'exploitation a permis de faire infliger à l'ennemi des pertes sensibles.

S'est distingué par son cran et par hardiesse à la tête d'un bataillon F.F.I., au cours de combats pour la libération de la Bretagne.

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE  
1939 AVEC ETOILE DE VERMEIL.

Paris le 8 mars 1946

Le Général de GAULLE, Président du Gouvernement  
Provisoire de la République Française,  
Chef des Armées

P.O. Le Général JUIN

Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale  
signé: JUIN.

PRESIDENCE DE  
GOUVERNEMENT PROVISOIRE  
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 26 Sept. 1946

MINISTERE DE LA GUERRE  
FRANCE COMBATTANTE

Réf. à rap.  
334/ 13779 JC-ST

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Général BONNEAU  
Délégué Général F.F.C.I.  
P.O. Le Capitaine BOILEAU  
signé: BOILEAU.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
DE LA SCATIE le 6 Octobre  
LE MAIRE,  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ.

*Boileau*



OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le

13 MARS 1951

Impasse de la Palestine

19 MARS 1951

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à *Morlaix*

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 3254

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un  
**BULLETIN N° 2** du Casier Judiciaire de :

M *Serrin Jean François M<sup>e</sup>*

né le *12 mai 1917* à *Mespaul*

Casier Judiciaire de l'Arrondissement  
de MORLAIX

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,

Etat-Civil

C. FLOCH.

BULLETIN N° 2 - NÉANT

A MORLAIX, le 15 MARS 1951 195

Le Procureur  
de la République

Pour extrait conforme  
Le Greffier en Chef,

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

DÉPARTEMENT  
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT

Morlaix

COMMUNE

Mespaul

N° 5

NAISSANCE

de Denieu  
Jean François Marie

3254  
EXTRAIT

du Registre des Actes de Naissances de la Commune

de Mespaul pour l'année 1917

Nom Denieu

Prénoms Jean François Marie

fil(s) de Jules

et de Noël Renée

est né le 19 mai 1917

à Mespaul ainsi qu'il résulte de l'acte

transcrit sur le registre des actes de l'État-Civil de cette

Commune A contracté mariage à la mairie

de St. Col. de Lion le 25 mai 1940 avec

Bouchard Jeanne

Pour extrait délivré sur papier libre pour service

A Mespaul, le 6 janvier 1947

Le Maire,



JM

3254

FINISTÈRE  
COMBATTANTS  
27 FEV 1947  
FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE  
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de  
**FINISTÈRE**

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): DERRIEN né le 12-5-1917  
PRÉNOMS (2): Jean, François, Marie.  
Pseudos (3): JEAN-MAURICE. à Mespaul  
Situation de famille: marié trois enfants.  
Profession: M.D.L. Chef de Gendarmerie.  
Nationalité: Française.  
Adresse actuelle: Gendarmerie de Saint-Pierre (ILE DE LA REUNION)  
Nouvelle adresse: Commandant la Brigade de Juvigny - Le Tertre (Mauricie)

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940): Engagé volontaire par devancement d'appel le 15 octobre 1935 dans l'armée de terre. Garde Républicain Mobile le 1er Aout 1939 jusqu'à l'occupation. Passé dans la gendarmerie départementale en 1940. ONZE ans et trois mois de service sans interruption.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération: Nommer M.D.L. Chef de gendarmerie le 1er février 1945.

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates): Gendarme à Lannilis Finistère.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.  
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.  
(3) Souligner le plus connu.

FFL 1-5-43

Décorations avec référence (J. O. du ..... ) } au titre de la résistance.  
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Deux citations à l'ordre du CORPS D'ARMEE, comportant chacune l'attribution de la CROIX DE GUERRE AVEC ETOILE DE VERMEIL.

Ci-joint copie certifiée conforme.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

- a-; 1° Appartenu au Bataillon de F. F. I. de Brest.  
2° Au Réseau d'évasion JADE - FITZROY Q
- b-. 1° Lieutenant-Colonel FAUCHER, Brest. Contacté par Melle COUDOL Alice.  
2° HENTIC, Pierre dit MAO et Jeanson, Pierre dit SAROL.  
Nommé Chef Cantonal de Lannilis et au Grade de S/Lieutenant à compter du 1er mai 1944 par le Chef Départemental LE POUSSIN, le 11/6/44.  
Nommé Lieutenant le 14 octobre 1944 à compter du 1er septembre 1944, par le Lieutenant Colonel BERTHAUD Chef Départemental.
- c-. Recruté et commandé 3 compagnies de F. F. I. soit 467 hommes. Effectué plusieurs réunions clandestines pour la formation des unités et la propagande. Transports d'aviateurs alliés le 6 septembre, le 3 novembre, le 23 décembre et le 25 décembre 1943 et assuré leur embarquement à destination d'Angleterre. Assuré leur hébergement le 23 et 24 décembre 1943 à Lannilis (Finistère.) Le 25 transport de 4 sacs de courriers à destination d'Angleterre pour embarquement.  
Le 6 mars 1944 transport de deux tonnes d'armes et de munitions du Faou à Guissény (Finistère) Le 9 mars 1944, transport d'une partie de ces armes de Guissény à Lannilis. Pris le maquis le 9 mai 1944. Récupéré 2 mitraillettes et 1000 cartouches à St Fabu et transport du dit lieu à Tréglonou, dans le courant du mois d'avril 1944. Fourni renseignements et plans sur ~~les~~ ouvrages militaires intérieurs et côtiers des défenses ennemies. Effectué plusieurs liaisons avec les divers chefs des organisations de Résistance. Arrêté en juin 1944 par les allemands au cours d'une liaison. De mai 1943 à la libération, transporté et distribué des journaux clandestins (Défense de la France) Dans la nuit du 2 au 3 août 1944 parachutage de 20 tonnes d'armes et de munitions avec 30 hommes (5 avions). Dans la nuit du 5 au 6 août 1944 attaque de trois postes ennemis. Le 11 août participé avec les 3 compagnies à la libération des bourgs de Plouguerneau, Lannilis et Landéda. Du 15 août au 18 septembre ~~combat~~ combat avec les 3 Cies pour la libération du Conquet et Brest.

d-1° N° I25I7( Jean Maurice. A. Saint-Pierre, le 23 janvier 1947.

2° N° I4.6.

Signature :



GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

394

XI REGION MILITAIRE  
ETAT MAJOR

CITATION

à l'ORDRE DU CORPS D'ARMEE N° 121

Le Général de Division ALLARD, Commandant la XI  
Région Militaire, cite à l'ordre du Corps d'Armée,

le D E R R I E N Jean

MOTIF DE LA CITATION

Chef de la Résistance du Canton de LANNILIS, a fourni des efforts remarquables malgré des risques énormes, fait passer en Angleterre de nombreux soldats alliés transporter des armes et cacher des réfractaires avec un mépris absolu du danger. Au cours des opérations qui nous ont menées jusqu'au Conquet, a conduit sa compagnie au combat dans de bonnes conditions, donnant lui-même l'exemple du devoir.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile de vermeil.

A Rennes, le 22 Septembre 1945

Le Général Cdtla XI Région

signé: ALLARD.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

PLOUESCAT, le.....

LE MAIRE,

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,

*[Signature]*



XI<sup>e</sup> REGION MILITAIRE

-----  
ETAT-MAJOR  
-----

C I T A T I O N

A L'ODRE DU : C O R P S D' A R M E E

Le Général de Division ALLARD, Commandant la XI<sup>e</sup> Région Militaire, cite à l'Ordre du: C O R P S D' A R M E E

le ..... D E R R I E N Jean

MOTIF DE LA CITATION:

Chef de la Résistance du Canton de LANNILIS, a fourni des efforts remarquables malgré des risques énormes, fait passer en ANGLETERRE de nombreux soldats Alliés, transporté des armes et caché des réfractaires avec un mépris absolu du danger. Au cours des opérations qui nous ont menées jusqu'au CONQUET, a conduit sa compagnie au combat dans de bonnes conditions, donnant lui-même l'exemple du devoir.

Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec étoile de vermeil.

A RENNES, le 22 septembre 1945

Le Général Commandant la XI Région

Signé: ALLARD

Four copie conforme :

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

HOPITAL POLICE  
DE  
LESSEVEN-TRIS-  
TES.

-----  
Téléphone N°47  
-----

Je certifie que Monsieur DEBRIEN  
Gendarme à Lannilis nous a toujours ai-  
dés pour l'organisation des départs pour  
l'Angleterre des aviateurs marins etc..  
Il a pris une part active à ces opérations

D'autre part Mr DEBRIEN nous a fourni  
à ma famille et à moi-même de fausses  
cartes d'identité pour nous permettre  
d'échapper aux poursuites des alle-  
mands.

Le 16 novembre 1944.

Signé: Docteur Chirurgien  
La Sarnière.

Pour copie conforme :

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

38254

## CITATION POUR LA MEDAILLE DE LA LIBERTE

Jean-François DERRIEN, civil Français

a combattu très courageusement pour la cause de la Liberté en donnant une aide d'importance exceptionnelle aux membres des Forces Armées Américaines et Britanniques qui évitaient la capture dans les pays d'Europe occupés par l'ennemi.

Le courage, la bravoure et le dévouement exceptionnelle à la cause commune de la Liberté manifestés par cette personne en se chargeant de services si hasardeux, connaissant le prix à payer en cas d'arrestation, ont été un facteur déterminant en contribuant à la fin des hostilités dans ce théâtre et méritent les plus grands éloges.

Traduction conforme

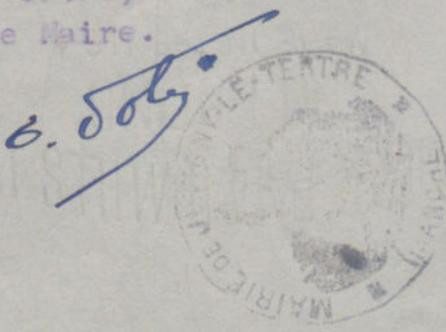
Pour copie conforme:

A Juvigny-le-Tertre, le 24 octobre 1947  
Le Maire.

H.B.M. Consul

Saint-Denis, 28 Avril 1947

Signé: ILLISIBLE



Ordres Généraux  
N° 349  
-----

10 Décembre 1946

MEDAILLE DE LA LIBERTE  
-----

1° - Déaprès les stipulations de la lettre du Département de la Guerre, 6 Septembre 1945, Dossier A.G.P.D.-C 200 . 6, Médaille de la Liberté, la Médaille de la Liberté sans palme est décernée pour exploits exceptionnellement méritoires qui ont aidé les Etats-Unis dans la poursuite de la guerre contre l'ennemi en Europe Continentale durant les périodes respectivement indiquées à :

CIVIL FRANCAIS  
-----

Jean F. DERRIEN ---- Septembre 1943 à Août 1944 .

: .....

Extrait et traduction Conformes

H. B. M. CONSUL

Saint-Denis, 28 Avril 1947 .

Four copie conforme

A Juvigny-le-Tertre, le 24 octobre 1950

Le Maire



BRITISH CONSULATE

REUNION

LE PRESIDENT

DES ETATS UNIS D'AMERIQUE

m'a chargé d'exprimer à :

JEAN FRANCOIS DERRIEN

la reconnaissance et l'appréciation  
du peuple Américain pour services  
courageux en aidant à l'évasion de  
soldats alliés, de l'ennemi .

DVVIGHT D. EISENHOWER  
Général de l'Armée  
Commandant des Forces Générales des  
Etats-Unis sur le théâtre Européen .

Traduction conforme  
H.B.M. CONSUL  
Saint-Denis, 28 Avril 1948  
Signé : Illisible .

Pour copie conforme :

Le Maire.

A Juvigny-le-Tertre, le 24-10-1950

*6.0.50*

*30 254*



C e Certificat est attribué à

3254

Monsieur D E R R I E N Jean

comme marque de reconnaissance et appréciation de l'aide  
apportée aux Marins, Soldats et Aviateurs de Grande-Bretagne  
qui leur permit d'échapper aux mains de l'ennemi ou de ren-  
trer.

Signé: Illisible.

1939-1945

Pour copie conforme :

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

This certificate is awarded to

3254

Monsieur Jean DERRIEN

as a token of gratitude for and appreciation of the help given to the Sailors, Soldiers, and Airmen of the British Commonwealth of Nations, which enabled them to escape from, or evade capture by the enemy.

Signé: Illisible.

Air Chief Marshal, Deputy Supreme, Commander Allied Expeditionary Force.

1939-1945.

Ci-joint traduction en Français.

Pour copie conforme :  
Le Maire,



ORDRES ETRANGERS

594

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

par Décret de ce jour, autorise M DERRIEN, Jean  
Maréchal-des-logis-chef de la brigade de Saint-Pierre ( REUNION  
à accepter et à porter la décoration de la:

MEDAL OF FREEDOM

qui lui a été conférée par le Président des U.S.A. décoration  
portée à la boutonnière.

Fait à PARIS, le 10 novembre 1948

SIGNE-: Vincent QRIOL

Vu, vérifié, scellé et enregistré N° 60607

Le Chef du 1er bureau

SIGNE ILLISIBLE

Par le Président de la  
République

Le Grand Chancelier

SIGNE: ILLISIBLE

Pour copie conforme:

A Juvigny-le-Tertre, le 24 octobre 1950

Le Maire.

6.504





PROMOTION DU 11 JUIN

3054

P.F.I.  
DEPARTEMENT ET  
DU  
MINISTRE

En exécution des instructions du gouvernement FRANÇAIS  
d'ALGER et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés  
par son délégué Militaire.

Je nomme :

Le Sous-Officier : JEAN-MAURICE

Chef cantonal de Lannilis à T.T. au grade de S/Lieutenant  
pour compter du 1er Mai 1944.

P.G. Le 11 juin 1944  
Le Chef Départemental  
LE POUSSIN

Pour copie conforme :

Le Maire,



3254

ETAT-MAJOR

En exécution des instructions du Gouvernement  
français d'Alger, et en vertu des pouvoirs qui m'ont  
été conférés par son délégué Militaire,

Je nomme:

Le Sous/Lieutenant **DEBRIEN** Jean  
Arrondissement de Brest

au grade de **LIEUTENANT**-active, à titre temporaire,  
à compter du 1er septembre 1944.

Quimper, le 14 Octobre 1944

Le Lieutenant-Colonel **BERTHAUD**  
Chef Départemental des F.P.I.

Signé: **BERTHAUD**

Pour copie conforme :

Le Maire,



Forces Françaises Combattantes Intérieures .

Département du Finistère.

Arrondissement F.F.I. de Brest.

BREST, le 17 Novembre 1950.

- LETTRE DE FELICITATIONS -  
=====

REFERENCE : Lettre de Monsieur Le PREFET du Finistère, du 8 Novembre 1950.  
=====

Au Maréchal Des Logis Chef de GENDARMERIE-NATIONALE  
DERRIEN, (Jean), Commandant la Brigade de Gendarmerie à Juvigny-  
Le-Tertre, (Manche), ex-Chef Cantonal de la Résistance de  
LANNILIS, (Finistère).

" En vous transmettant la lettre de remerciements de  
Monsieur Le Préfet du Finistère, en date du 8 Novembre 1950, je  
tiens à vous adresser toutes mes plus chaleureuses félicita-  
tions et reconnaissance pour la très intéressante rédaction de  
l'historique sur la Résistance du canton de LANNILIS, (Finistère),  
placé sous vos ordres dans la clandestinité et durant les  
opérations Militaires de libération du Secteur fortifié côtier  
et de la Place forte de BREST, où sous votre Commandement les  
Unités du Bataillon F.F.I. de LANNILIS y ont pris part d'une  
façon très active et brillante; faisant preuve dans les engage-  
ments et combats de bravoure, tenacité et courage admirables  
sous les feux violents de l'ennemi qui défendait à outrance ses  
positions".

Le Lieutenant-Colonel FAUCHER, ex-Commandant  
des F.F.I. du Groupement de l'Arrondissement de BREST.

SIGNE : FAUCHER.

Certifiée conforme ~~XXXXXXXX~~ à l'original

A Juvigny-Le-Tertre, le 9 Juin 1951.

Le Maire : empêché

*P. Bégin*  
*Alain*



QUIMPER, le 8 Novembre 1950.

3254

LE PREFET DU FINISTERE

à Monsieur Le Lieutenant-Colonel FAUCHER ex-Chef des F.F.I.  
de l'Arrondissement de BREST.

Vous avez bien voulu, à la date du 15 Septembre dernier,  
m'adresser le rapport établi par le Maréchal Des Logis Chef  
de la Gendarmerie Nationale DERRIEN, (Jean-François), sur la  
Résistance dans le canton de LANNILIS.

Je vous remercie de ce document très intéressant, dont  
je vous prie de féliciter le Maréchal des Logis Chef DERRIEN.

Une copie exécutée par mes soins va être adressée à la  
Commission Ministérielle de l'histoire de la guerre.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de mes  
sentiments distingués.

Pour le Préfet  
et par délégation  
l'Archiviste en Chef.

SIGNE : H -WAQUET.

Certifiée conforme à l'original

A Juvigny-Le-Tertre, le 9 Juin 1951.

*Le Maire. conf. à l'original*  
*Le Maire*  
*Juvigny*



3254

ACTIVITE DU GENDARME D E R R I E N Jean, Francois de Lannilis  
FINISTERE; PENDANT L'OCCUPATION.

=====

Du 18 juin 1940 au 1er Mai 1943, j'ai fait la propagande pour le GENERAL DE GAULLE et contre l'envahisseur. Etant à la brigade de Lannilis j'ai fait une guerre acharnée aux personnes livrant de la marchandise à l'ennemi, jusqu'à même saisir une vache et une barrique de cognac entre les mains des boches en 1943. J'ai constamment dressé des Procès verbaux aux personnes qui leur vendait la marchandise ou du bétails en cachette.

Quand le service du travail obligatoire fut mis en oeuvre par Vichy j'ai conseillé mes camarades gendarmes de résister et de ne jamais envoyer de réfractaires au centre d'hébergement de Quimper. Quand je savais qu'un jeune homme devait être arrêté j'allais le prévenir, ou dans le cas contraire je le faisais prévenir par une autre personne. Je délivrais aux réfractaires et aux personnes recherchées par l'occupant les fausses pièces d'identité qui leur était nécessaires.

Le 1er mai 1943 Melle COUDOL Alice s'est présentée à la gendarmerie pour demander mon adhésion à la résistance organisée. Je fus chargé par elle de recruter et d'organiser la résistance de la commune de Lannilis puis du Canton. C'est ainsi que j'ai organisé trois compagnies de F.F.I. soit 467 hommes; en faisant fréquemment des réunions clandestines pour la formation et la propagande.

Au début du mois de septembre 1943, Mr BROCH, dit (Florette) m'avait chargé de rechercher une camionnette pour le transport d'aviateurs alliés tombés sur le sol français pour être dirigés sur l'Angleterre. Le 6 septembre 1943 le transport eut lieu de Landerneau à Lannilis. J'ai été mis en relation avec MAO et SARROL Directeurs des transports. Je fus alors inscrit au réseau (JADE/Q/FITZROY) sous le N° I4.6. Cette première tentative d'embarquement n'ayant pas réussi, et les hommes étant restés sur l'île Gueignoc je fus chargé de les ravitailler pendant trois jours. Des hommes désignés pour acheminer les aviateurs à la cote, dont MOUDEN Joseph et son frère les avait conduit dans une ferme à Landéda, où j'avais envoyé BODENES de Plouguerneau les prendre et les conduire au château de Kérouartz en Lannilis chez Mme et Mr de LAMARNIERE. J'ai assuré la sécurité des transports.

J'ai ensuite demandé le camion Tanguy et la voiture Bodiger de Lannilis pour les conduire à Brest.

Vers la fin du mois d'octobre 1943 je fus chargé par M. Sarault d'organiser un autre embarquement d'aviateurs à Landéda qui devait avoir lieu le 3-Septembre 1943 3 Novembre 1943 et ainsi choisir les guides. Cette deuxième tentative d'embarquement de 25 personnes environ n'a pas encore réussi. Les aviateurs furent envoyés à Landéda par le camion TANGUY d'où les guides les dirigent à la cote, le point d'embarquement. 3 chaloupes se détachent de la vedette anglaise pour venir prendre les hommes. Elles embarquent les passagers et reprennent la mer. Le mauvais temps rejette deux de ces chaloupes à la cote alors que la 3è rejoint la vedette qui part avec ses passagers. Les 12 ou 13 rescapés sont rassemblés chez LE GUEN garde-champêtre à Landéda où je suis allé prendre les renseignements nécessaires pour l'évacuation. Le 4 au soir je suis allé avec le camion Tanguy les prendre dans les débuts de la nuit. J'ai amené tout le monde sous une bâche dans le camion, à Lannilis, où une partie des hommes sont restés dans le camion et dirigés sur Brest. L'autre partie c'est-à-dire l'équipage (marins anglais dont un officier) furent conduits par moi-même à la gare de Landerneau par la camionnette Tanguy où LE GALL et JEAN les prirent en charge.

Vers le 20 décembre je fus de nouveau chargé d'organiser un 3è départ. Le camion Tanguy s'est rendu à Landerneau prendre les hommes et le courrier de l'EUROPE CENTRALE pour Lannilis, ceci le 23.12.43. Le camion est arrivé à Lannilis dans la soirée où M. SARHAULT, deux autres agents et moi-même avons pris place pour la sécurité du camion, avec nos armes. L'embarquement, du courrier et des 7 hommes n'a pas encore réussi. Le 24 décembre au matin je suis allé avec la même camionnette prendre les hommes à la presqu'île de Ste-Marguerite à Landéda. J'ai amené tout le personnel à Lannilis où ils ont été répartis chez des particuliers. J'avais pris en charge chez moi le courrier et deux agents.

MAO et SARAULT me chargèrent à nouveau de préparer une 4<sup>e</sup> tentative d'embarquement, pour la nuit du 25 au 26.12.43. Les guides sont venus prendre les hommes au point indiqué sur les diriger au point d'embarquement. Moi-même j'ai pris le courrier (4 sacs) avec un camarade, sur nos vélos, et les avons transportés au point de départ. Le Docteur de la MARINIÈRE avait amené de Brest également une vingtaine de passagers soit en tout 22 aviateurs alliés et 8 agents. Tous ont été embarqués sans difficultés. Opération réussie.

Le 6 mars 1944 j'ai été chargé de me rendre de Lannilis au Faou prendre les armes, munitions et explosifs soit 2 tonnes pour l'instruction des hommes de l'arrondissement de Brest. 4 hommes m'ont accompagné pour la sécurité du camion et nous sommes venus en plein jour avec ce chargement jusqu'à Guissény où le tout a été déposé chez Mr BROCH et distribué ensuite dans les divers cantons de l'arrondissement. Le 9 mars 44 je transportai une partie de ces armes de Guissény à Lannilis dans une camionnette aux fins de distribution dans mon canton et celui de Ploudalmézeau. Avec ces armes j'ai fait l'instruction aux F.F.I. et les ai de nouveau transportées en vu de leur centralisation à Lanveur. J'ai également effectué le transport des hommes qui firent le "coup de main à la gare de Landerneau (tickets d'alimentation). J'ai aussi escorté pour la visite de l'arrondissement, l'officier inspecteur des groupes de résistance pour l'ouest, depuis Ploudalmézeau jusqu'à St-POL.

Dans le courant du mois d'avril je m'étais rendu à St-Fabu prendre livraison de deux mitraillettes et de 1000 cartouches que j'avais réussi à récupérer à des marins-pêcheurs qui les avaient trouvées à l'île Guéignoc. J'ai ramené ces armes à Tréglonou chez MOUDEN Joseph.

Au début du mois de mai 44, le colonel DE PONFERIÈRE et ROBIN me conseillèrent de prendre le maquis. Le 9 mai 44 j'ai pris le maquis par enlèvement prévu (soi-disant par les "terroristes") et ainsi dérouter les allemands et sauver l'organisation de résistance de mon canton où il n'y eût qu'une seule arrestation.

J'étais le chef Cantonal de Lannilis et nommé au grade de Sous-Lieutenant le 11 Juin 44 à compter du 1er mai. puis promu Lieutenant le 14 Octobre à compter du 1er Sept.44 .

J'ai fourni à tous mes chefs tous les renseignements et plans sur tous les ouvrages militaires intérieurs et cotiers des défenses ennemies du secteur.

Etant au maquis j'ai également fait un "coup de main" sur un ~~transport~~ de tabac par ordre du commandant d'arrondissement, et dont la marchandise fut remise à ~~lx~~ ce dernier. En juin 44 j'ai procédé à l'arrestation d'un jeune homme soupçonné d'avoir dénoncé des Français aux Allemands. Ce même mois, en revenant d'une visite au Commandant FAUCHER et transportant des ordres spéciaux sur ma personne, je fus arrêté par les Allemands au Bourg-Blanc. Après m'avoir fouillé ils ne réussirent à ~~xx~~ découvrir aucune pièce compromettante et je fus relâché ayant des fausses pièces d'identité.

De mai 43 à la Libération j'ai transporté et distribué des journaux clandestins "Défense de la France" dans tout mon canton et livré à d'autres reprises à celui de Ploudalmézeau.

En juillet 44, travail préliminaire pour le parachutage des armes par l'aviation alliée. Vers fin juillet 44 je me trouvai à Kernilis au maquis avec un commandant et un adjudant américain, un Lieutenant des F.F.L., le Commandant SOMME-PY et BROCH de Guissény. Ces derniers possédaient un porte émetteur-récepteur et je les aidais dans leur travail en assurant leur sécurité. J'ai accompagné l'officier américain et le lieutenant F.F.L. en pleine nuit pour la reconnaissance des terrains en vu des parachutages.

Dans la nuit du 2 au 3 aout 44 j'ai moi-même, avec 30 hommes, effectué le parachutage de 20 TONNES d'armes et de munitions (chargement de 5 avions).

....

3 324  
Le 28, 29, 30 31 mai, et 1er et 2 juin, sabotage des câbles téléphoniques et indicateurs allemands par les groupes désignés.

Le 4 août 44 j'ai rassemblé mes 3 compagnies d' FFI, deux au terrain de parachutage et la 3<sup>e</sup> au Cosquer en Plouguerneau où j'avais fait transporter les armes et munitions nécessaires par voitures hippo et par un car RIOU. Après avoir reçu les ordres du commandant SOMME-PY, j'ai commandé un coup de main contre le PC de Kerbabu en Lannilis, le Hockaux de Tréglonou et une embuscade au Cosquer en Plouguerneau le 6 août 44, avant l'arrivée des américains. A la libération du Secteur de Lannilis, nettoyage systématique des communes du secteur. A Lanveur en Lannilis, 103 prisonniers furent dénombrés et remis aux américains. Entre les autres communes, une trentaine d'allemands furent encore fait prisonniers dont un en civil. Avec mes 3 compagnies j'ai participé aux opérations militaires lors du siège LE CONQUET-BREST, du 22 Août au 20 septembre 1944. Durant cette campagne j'ai environ fait avec mes hommes, 300 prisonniers.

-----  
Dans la nuit du 5 au 6/8/44 nous avons attaqués: 1° la casemate de Tréglonou, par 40 hommes qui furent maîtres de la casemate pendant un certain temps tuant 5 des allemands qui s'y trouvaient et faisant un 6<sup>e</sup> prisonnier. Quelques allemands restés dans la casemate s'étaient renfermés dans les contre-forts intérieurs, et réussirent à demander renforts par fil, souterrain qui n'avait pas été découvert ni détruit. Peu de temps après des camions chargés de militaires, arrivèrent en renforts et nous fumes dans l'obligation de battre en retraite et nous retirer sur nos positions. Dans cette attaque les allemands eurent une dizaine de morts et un prisonnier. Un de mes hommes fut tué au cours de cette opération.

2° Attaque de Kerbabu par 85 hommes. Ils attaquèrent le poste de deux cotés à la fois. Au 1er coup de feu la sentinelle fut tuée. Les allemands sachant que les FFI devaient attaquer (vu que nous étions dénoncés par une femme de Plouguerneau) étaient sur le qui-vive. Un combat de Une heure s'est engagé. Au cours d'un bond vers l'ennemi plusieurs hommes FFI furent blessés et tués par suite d'une explosion d'une grenade dans la main d'un de leurs camarades. Ce dernier reçut une balle mortelle au moment où il lançait sa grenade. Après ce malheur quelques uns furent découragés et prirent peur et s'est ainsi qu'ils ont été dans l'obligation de se repriler et de rejoindre le camp de Tréglonou. De notre coté 9 tués et 12 blessés; Du coté allemand 8 à 10 tués.

3° Embuscade du Cosquer par 60 hommes, puis par toute la compagnie. Vers 23 h. une patrouille de 8 allemands arrivent sur la route de Diouris à Plouguerneau, le tir des FFI est déclenché et 4 allemands sont tués. 2 faits prisonniers. Les 2 autres s'évadent. Vers minuit une cinquantaine d'allemands vinrent attaquer les FFI après 2 heures de combat, les allemands furent mis en déroute et abandonnèrent le terrain. Vers 6 heures du matin des camions chargés de troupe vinrent attaquer notre position. Toute la Cie s'installe en défensive. Les allemands installent un canon et commencent à bombarder notre position. Ensuite l'infanterie avance. Les FFI ripostent et engagent le combat pendant une H.I/2 environ. Nous fumes dans l'obligation de nous replier car les allemands venaient en majorité. Tout le monde se dispersa pour éviter l'encerclement. Onze prisonniers allemands, 30 allemands tués ou blessés, car le matin sont venus prendre les morts. De notre coté deux blessés. Le lendemain soir toute la compagnie est de nouveau rassemblée et reformée dans la vallée du diouris, Ainsi que les deux compagnies se trouvant au terrain de parachutage de Tréglonou.

Au Diouris les 3 compagnies furent reformées. Nous y avons pris position en tenant le carrefour et toute la vallée, interdisant toute infiltration ennemie vers Plabennec et Plouvien où arrivaient les éléments américains.

Quelques jours plus tard, je me suis rendu auprès de l'Etat Major américain et leur fit connaître que 1500 à 2000 allemands se trouvaient encerclés dans la poche de Landéda-Lannilis-Plouguerneau. Aussitôt quelques éléments blindés vinrent à Lannilis, les faisant tous prisonniers sans combat, sauf à Plouguerneau où quelques combats de peu d'importance eurent lieu entre Allemands, et FFI et américains.

3254

.....1500 allemands <sup>environ</sup> furent fait prisonniers dans la poche de Lannilis:  
le 11 aout 1944.

Les 12,13,et 14 aout,nous avons effectués des patrouilles et assuré la surveillance des fortifications ennemies.

Le 15 aout 1944,deux de mes compagnies montent avec moi aux avants-Postes,dans la région de Coat-Méal et Plouguin ou j'ai organisé une ligne d'avants postes et une ligne de résistance.

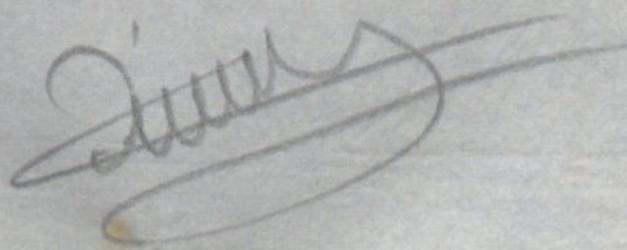
Les deux premières nuit,l'ennemi attaque et nous avons des pertes,ainsi que l'ennemi.Le 17 la 3ème Cie monte aux avants postes pour renforcer les deux autres.Le 18 19 les américains nous renforce également avec quelques chars.Le 22 attaque des positions allemandes par l'artillerie et l'aviation.Avec les chars américains nous progressons jusqu'à St Renan et Plouarzel.Le 30 l'infanterie Américaine nous renforce pendant quelques jours,Lignes ennemies étant coupées en deux,les américains se dirigent sur Brest et moi avec mes trois compagnies nous combattons vers le Conquet jusqu'à la libération du Conquet et de Brest ensuite.

~~XXXXX~~ Le résultat de mes trois compagnies ~~est~~ a été de faire 304 prisonniers et 90 allemands environ de tués.

~~XX~~ J'ai eu de mon coté 17 F.F.I.de tués et une trentaine de blessés.

A Plouescat le 12 septembre 1946

Le M.D.L.Chef DERRIEN,Jean ,Cdt la brigade de Gendarmerie.



III<sup>e</sup> REGION MILITAIRE

MODELE NATIONAL-SERIE NORMALE

92504

Références: I.N. N°10 EMGG/PI du 8  
Février 1945.

I.N. N° 4150 FPCI/PI du 9  
Mai 1947.

ETAT-MAJOR

Bureau P.F.C.I. régional

N° 12.219 - BR FPCI/PI-N.  
C.A. 3<sup>e</sup>

CERTIFICAT D'APPARTENANCE  
AUX FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

14 Octobre 1950 - RENNES-

LE GENERAL COMMANDANT LA III<sup>e</sup> REGION MILITAIRE, certifie que :  
Monsieur DERRIEN Jean, François  
né le 12 mai 1917 à MESPAUL (Finistère)  
actuellement domicilié à 59 Rue de la Rive à St-Fol de Léon (Fi-  
nistère).

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR  
au titre des Formations suivantes et dans les départements ci-  
après:

FINISTERE - CORPS FRANCS D.F. du 1-5-43 au 10-8-44

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son sec-  
teur.

CIRCONSTANCES PARTICULIERES .....

Monsieur DERRIEN Jean, François, a continué à servir dans sa for-  
mation après la libération jusqu'au 1-10-1944 date à laquelle il  
a rejoint la Gendarmerie.

.....est rentré ..... dans ses foyers.....

La présente attestation constitue un CERTIFICAT DE PRESENCE AU  
CORPS.

POUR COPIE CONFORME.

RENNES, le 28 Décembre 1951  
Le Capitaine LE FRAPPER  
Chef de la Section P.F.C.I.  
Signé: LE FRAPPER.

A RENNES le 14 Octobre 1950  
Le GENERAL de Division de BINARES  
COMMANDANT LA 3<sup>e</sup> REGION MILITAIRE  
par délégation, le .....  
Chef du Bureau Régional P.F.C.I.  
Signé: illisible.

POUR COPIE CONFORME:

A Juvigny-le-Tertre, le 17 janvier 1952

M. Le MAIRE, *Compté*

*Compté*  
*Maury*



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX  
FORCES ARMÉES  
GUERRÉ.

DIRECTION DU  
PERSONNEL MILITAIRE  
DE L'ARMÉE DE TERRE

BUREAU F.F.C.I.  
CASERNE DE LA  
PEPINIÈRE, 15 rue  
Leboras, Paris, 8<sup>ème</sup>

26 JANV 1951

329 4  
A T T E S T A T I O N  
D'APPARTENANCE ABX F.F.C.

REFERENCE : I.M. N° 407 / F.F.C.I. Adm. du 17 avril  
1947 .

Monsieur D E R R I E N Jean

Né le 12 Mai 1917 , a servi en qualité d'agent F.I.  
du 1er Septembre 1943 au mois de Mai 1944  
au régiment JADE-FITZROY  
DES FORCES FRANÇAISES COMBATTANTES .

Paris, le 11 Août 1948

Certifié exact :

Le Lieutenant Colonel DE DIONNE  
Chef du Bureau des Forces Françaises  
combattantes de l'Intérieur .  
Signé : Illisible .

Pour Copie Conforme :  
Le Maire :

A Juvigny-le-Tertre, le 24 octobre 1950



MINISTÈRE D'ÉTAT A T T E S T A T I O N  
AUX FORCES ARMÉES D'APPARTENANCE AUX F.F.C.  
GÉNÉRAL

3254

DIRECTION DU PERSONNEL  
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

REFERENCE: I.M.N° 407 / PFOI/Adm.  
du 17 avril 1947.

BUREAU F.F.C.I.  
CABINET DE LA PRÉFÈRE  
15 RUE LABORDE  
PARIS-VIII

Monsieur D E R R I E N Jean

Né le 12 mai 1917 a servi en qualité d'AGENT P.I

du 1.9.43 au 5.44

au réseau JADE.FITZROY

DES FORCES FRANÇAISES COMBATTANTES.

Paris, le 11 AOUT 1948.

Certifié exact:  
Le LIEUTENANT-COLONEL DE DIONNE  
Chef du bureau des Forces Françaises  
Combattantes de l'Intérieur.

Cachet et signé: illisible.

Pour copie conforme :

Le Maire,



*[Handwritten signature]*



III<sup>e</sup> REGION MILITAIRE

ETAT MAJOR

ATTESTATION DE SERVICE DANS LES F.F.I.

=====  
3254

N<sup>o</sup> B.R.A

Le Général PREAU, Commandant la III<sup>e</sup> Région Militaire  
certifie que:

Monsieur DERRIEN, Jean Maurice

né le 12 Mai 1917 à Mespaul (Finistère)

a rejoint volontairement les Forces Françaises de l'Intérieur  
à la Compagnie de Lannilis le 1er Mai 1943.

A Rennes, le 7 juillet 1946

P. Le Général Cdt la III<sup>e</sup> Région Militaire  
Le Général MONNE, Cdt la Subdivision Militaire de  
VANNES. Signé: Illisible.

Pour copie conforme :

Le Maire,



P.F.I. DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE  
BREST

CANTON DE LANNILIS

FICHE DE DEMOBILISATION N° 432

UNITE : Canton de Lannilis

NOM : D E R R I E N

PRENOMS: Jean

GRADE ET FONCTION : Sous/Lieutenant, Chef cantonal de Lannilis

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 12 mai 1917 à Mespaul

DATE D'ENTRÉE AUX P.F.P. : 11 mai 1943

DATE D'ENTRÉE AU MAQUIS (s'il y a lieu) : 9 mai 1944

AFFAIRES AUXQUELLES IL A PRIS PART : Embarquement d'aviateurs  
alliés en septembre 1943 puis en décembre 1943.  
Organisation de la résistance du canton  
Transport de camions d'armes en mars 1944  
Instruction des chefs de sections sur l'armement  
Délivrance de faux papiers aux réfractaires et hommes recherchés  
par les boches.  
Parachutage des armes (2-3 août 1944)  
Attaques positions allemandes  
Positions avancées.  
Sabotage de cables ennemis  
Coup de main sur tabac  
A fourni des renseignements sur les défenses ennemies du secteur.  
Transport d'armes de St-Pabu à Trégionou.

Date de démobilisation : 30 octobre 1944

Certifié EXACT:

A Lannilis, le 30 septembre 1944

Le chef cantonal:

Signé : DERRIEN

Colonel TRITSCHLER

Signé:

TRITSCHLER

Pour copie conforme :

Le Maire,



*[Handwritten signature]*